

**SÉANCE D'INFORMATION
POUR LES MÉDIAS**

Loi de 2026 donnant la priorité à la réussite des élèves

2 + 2 =



Ministère de l'Éducation

Le 13 avril 2026

Ontario 

Table des matières

1 Investissements de l'Ontario dans l'éducation et la réussite des élèves

2 La nécessité d'agir

3 Aperçu : *Loi de 2026 donnant la priorité à la réussite des élèves*

4 Renforcer la gouvernance et la responsabilisation

5 Assurer des expériences d'apprentissage plus uniformes et efficaces

6 Moderniser le système d'éducation

7 Perspectives pour l'avenir

1. Investissements de l'Ontario dans l'éducation et la réussite des élèves

- Le gouvernement continue de faire des **investissements historiques en éducation** en vue de veiller à la réussite de chaque apprenante et apprenant.
 - En 2025-2026, l'Ontario fait un investissement record de **30,3 milliards \$** dans le financement principal de l'éducation, afin que les écoles puissent continuer d'offrir une éducation de haute qualité qui **favorise la réussite des élèves et les prépare aux emplois de demain**.
 - Depuis 2018, l'Ontario a investi plus de **6,3 milliards \$ pour des projets d'immobilisations importants**, y compris **179 nouvelles écoles, 126 projets d'agrandissement ou de rénovation** dans des écoles existantes et plus de **9 800 nouvelles places en services de garde d'enfants agréés** dans les écoles.
 - L'Ontario soutient **les enseignantes et enseignants et les éducatrices et éducateurs** en leur fournissant **les ressources nécessaires** pour obtenir de vrais résultats pour les élèves en :
 - fournissant aux enseignantes et enseignants titulaires de l'élémentaire un accès direct à **750 \$ pour des fournitures de classe chaque année scolaire**
 - investissant **16,8 millions \$ sur trois ans pour soutenir les enseignantes et enseignants associés**, reconnaissant leur rôle de mentores et mentors auprès des enseignantes et enseignants stagiaires
 - L'Ontario **prend aussi des mesures pour garder les écoles et les services de garde d'enfants sécuritaires** en :
 - investissant **41 millions \$ pour améliorer la sécurité et le bien-être des élèves** par l'intermédiaire de programmes scolaires dirigés par des agentes et agents scolaires
 - fournissant un investissement de **20 millions \$ pour aider à protéger les enfants et le personnel** des centres communautaires de garde d'enfants agréés afin d'installer des obstacles en béton, en réponse aux besoins urgents en matière de sécurité

1. Investissements de l'Ontario dans l'éducation et la réussite des élèves (suite)

- Alors que des investissements records sont faits dans le secteur de l'éducation, la mauvaise gestion financière et le dysfonctionnement de la gouvernance parmi les conseillères et conseillers et les cadres des conseils scolaires empêchent trop souvent les ressources de se rendre aux élèves et au personnel enseignant.
- C'est pourquoi l'Ontario présente des réformes en vue de renforcer la supervision et la responsabilisation, de recentrer les conseils scolaires sur la réussite des élèves et de veiller à ce que chaque dollar aille directement dans les salles de classe.

2. La nécessité d'agir

- **Les derniers résultats de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)** montrent que, bien qu'il y ait eu des progrès en lecture, en écriture et en mathématiques, il reste encore du travail à faire.
 - **Les résultats en lecture et en écriture sont les plus élevés** depuis la pandémie COVID-19, toutefois, les résultats des examens ne s'améliorent pas assez rapidement, particulièrement en ce qui concerne le test en mathématiques de 9^e année.
 - Ces résultats ont amené le gouvernement de l'Ontario **a nommé un organisme consultatif expert afin de mener un examen exhaustif de l'évaluation et de la réussite des élèves.**
 - L'examen se concentrera sur l'étude des mathématiques, de la lecture et de l'écriture, ainsi que sur la réduction des écarts entre les résultats, tout en cherchant les causes fondamentales derrière ceux-ci.
- **Huit conseils scolaires ont été placés sous supervision depuis 2025** en raison de préoccupations liées à la mauvaise gestion financière et à la gouvernance.

Les mesures proposées s'appuieraient sur la *Loi de 2025 sur le soutien aux enfants, aux élèves et aux étudiants* et amèneraient l'Ontario vers un modèle plus responsable et uniforme de prestation d'une éducation de haute qualité pour toute la province.

3. Aperçu : *Loi de 2026 donnant la priorité à la réussite des élèves*

Avec la *Loi de 2026 donnant la priorité à la réussite des élèves*, si elle est adoptée, l'Ontario renforcerait la supervision et la responsabilisation des conseils scolaires afin de veiller à ce qu'ils offrent une éducation de haute qualité, chaque dollar étant dépensé pour doter les élèves des compétences pratiques nécessaires pour des carrières stables et bien rémunérées.

Renforcer la gouvernance et la responsabilisation

L'Ontario répondrait aux problèmes continus de dysfonctionnement et de mauvaise gestion financière dans les conseils scolaires afin de remettre ces derniers sur la bonne voie. Le gouvernement renforcerait **la supervision et la responsabilisation** afin de veiller à ce que chaque décision prise par les conseillères et conseillers scolaires soit responsable et transparente. Il s'assurerait également **les conseils scolaires aient le leadership et l'expertise nécessaires pour soutenir la réussite des élèves et de diriger les fonds où cela compte le plus : dans les classes.**

Assurer des expériences d'apprentissage plus uniformes et efficaces

L'Ontario **améliorerait la cohérence et l'efficacité de l'enseignement du curriculum** en donnant au personnel enseignant les outils nécessaires pour appuyer l'apprentissage des élèves. Le gouvernement **améliorerait aussi la préparation des élèves** pour la vie après le secondaire et assurerait des pratiques en matière d'évaluation uniformes pour les élèves de la 9^e à la 12^e année.

Moderniser le système d'éducation

L'Ontario **moderniserait le système d'éducation et les outils afin de mieux soutenir les élèves, le personnel enseignant, les parents et les familles partout en Ontario.** Le gouvernement planifie aussi apporter des changements aux **programmes de formation à l'enseignement** afin de veiller à ce que le corps enseignant soit stable et hautement qualifié, tout en faisant épargner aux étudiantes et étudiants jusqu'à 3 000 \$ en droits de scolarité et en réduisant le temps nécessaire pour commencer une carrière en enseignement réussie.

4. Renforcer la gouvernance et la responsabilisation

Le gouvernement prend des mesures décisives pour renforcer la responsabilisation et accroître la confiance du public dans l'intégrité du système d'éducation, en mettant la priorité sur l'amélioration des résultats des élèves dans chaque salle de classe. Cela comprend :

- Tenir les conseillères et conseillers scolaires responsables
- Outiller les conseils scolaires pour qu'ils aient des cadres qualifiés
- Renforcer la supervision et la responsabilisation en matière de budget
- Professionnaliser les négociations avec les conseils scolaires
- Améliorer la livraison des projets d'immobilisations
- Améliorer la communication au sein des conseils scolaires



Tenir les conseillères et conseillers scolaires responsables - Situation actuelle

- Depuis trop longtemps, trop de conseillères et conseillers scolaires ont, de manière constante, échoué à agir dans l'intérêt des élèves, du personnel enseignant et des parents.
- Dans plusieurs conseils scolaires, les conseillères et conseillers ont accumulé des déficits de plusieurs millions de dollars et ont gaspillé des fonds publics sur autre chose que les services éducatifs principaux.
- Le Toronto District School Board a un modèle de gouvernance inefficace avec 22 conseillères et conseillers élus, une taille qui a alimenté les conflits plutôt que profiter aux élèves, aux parents et au personnel enseignant.
- De sérieux dysfonctionnements en matière de gestion et de gouvernance ont forcé la province à prendre le contrôle d'un nombre sans précédent de huit conseils scolaires en moins d'un an.
- Bien que les conseils scolaires reçoivent un financement record pour appuyer les élèves et les enseignantes et enseignants, **certaines conseillères et certains conseillers ont détourné des ressources des salles de classe :**
- Au Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB, les conseillers ont dépensé près de **190 000 \$ des fonds du conseil pour des dépenses liées à un voyage en Italie afin d'acheter des œuvres d'art**, de manger dans de grands restaurants et de profiter d'hôtels luxueux.
- Au Toronto Catholic DSB, un conseiller a dépensé **près de 7 000 \$ de fonds publics pour acheter des appareils électroniques et des accessoires à usage personnel**, notamment un iPad, des AirPods, un projecteur 4K et des cartes SIM européennes.
- **Des centaines de milliers de dollars ont dépensé en frais juridiques pour des disputes entre les conseillers et les conseils scolaires :**
 - York Catholic DSB – plus de 340 000 \$
 - Grand Erie DSB – au moins 300 000 \$
 - Hastings and Prince Edward DSB - 175 000 \$
 - Bluewater DSB – plus de 52 000 \$

Tenir les conseillères et conseillers scolaires responsables - Situation future

- Pour tous les conseils scolaires, les modifications législatives proposées, si elles sont adoptées, ainsi que les nouveaux règlements et les nouvelles politiques, viendraient :
 - limiter les dépenses discrétionnaires des conseillères et conseillers scolaires afin de prévenir des dépenses inconsidérées et des remboursements à partir des allocations de dépenses pour des produits non nécessaires, comme des appareils et des accessoires électroniques pour usage personnel, des cotisations à des associations de conseillères et conseillers scolaires, des coûts liés à des conférences, à des voyages, à des repas ou à de l'hébergement non nécessaires.
 - Les dépenses discrétionnaires acceptables peuvent inclure le kilométrage ou les frais de transport encourus lorsqu'un déplacement important est nécessaire pour assister à une réunion du conseil et les soutiens essentiels pour accomplir les tâches, comme un téléphone ou un ordinateur.
 - limiter les honoraires des conseillères et conseillers à un maximum de 10 000 \$.
 - interdire aux conseils scolaires de payer des cotisations à certaines organisations externes pour les conseillères et conseillers ou des coûts liés à des conférences non essentielles.
 - fixer une limite plus restreinte, comprise entre 5 et 12 conseillères et conseillers au sein des conseils scolaires de district. Cela réduirait le nombre de conseillers du TDSB (présentement 22) à 12, en faisant ainsi le seul conseil scolaire affecté par cette modification et le rendant équivalent au Toronto Catholic DSB.
 - améliorer la transparence et la supervision des filiales des conseils scolaires, comme les groupes de transport, les fondations et autres organisations temporaires, et leur usage des fonds publics.

Outiller les conseils scolaires pour qu'ils aient des cadres qualifiés - Situation actuelle

- Malgré des structures de gouvernance et de contrôle établies, les conseillères et conseillers scolaires n'ont pas fourni une supervision et un leadership adéquats, ce qui a mené à des querelles internes et un dysfonctionnement de la gouvernance qui affaiblissent la qualité de l'éducation et la confiance du public.
- Par conséquent, huit conseils scolaires de langue anglaise, cinq publics et trois catholiques, ont été mis sous supervision ministérielle en moins d'un an.
- Cela démontre le besoin pour les conseils scolaires d'avoir une direction qui a la bonne expertise, afin de veiller à ce que le conseil fonctionne efficacement et réponde rapidement aux problèmes.

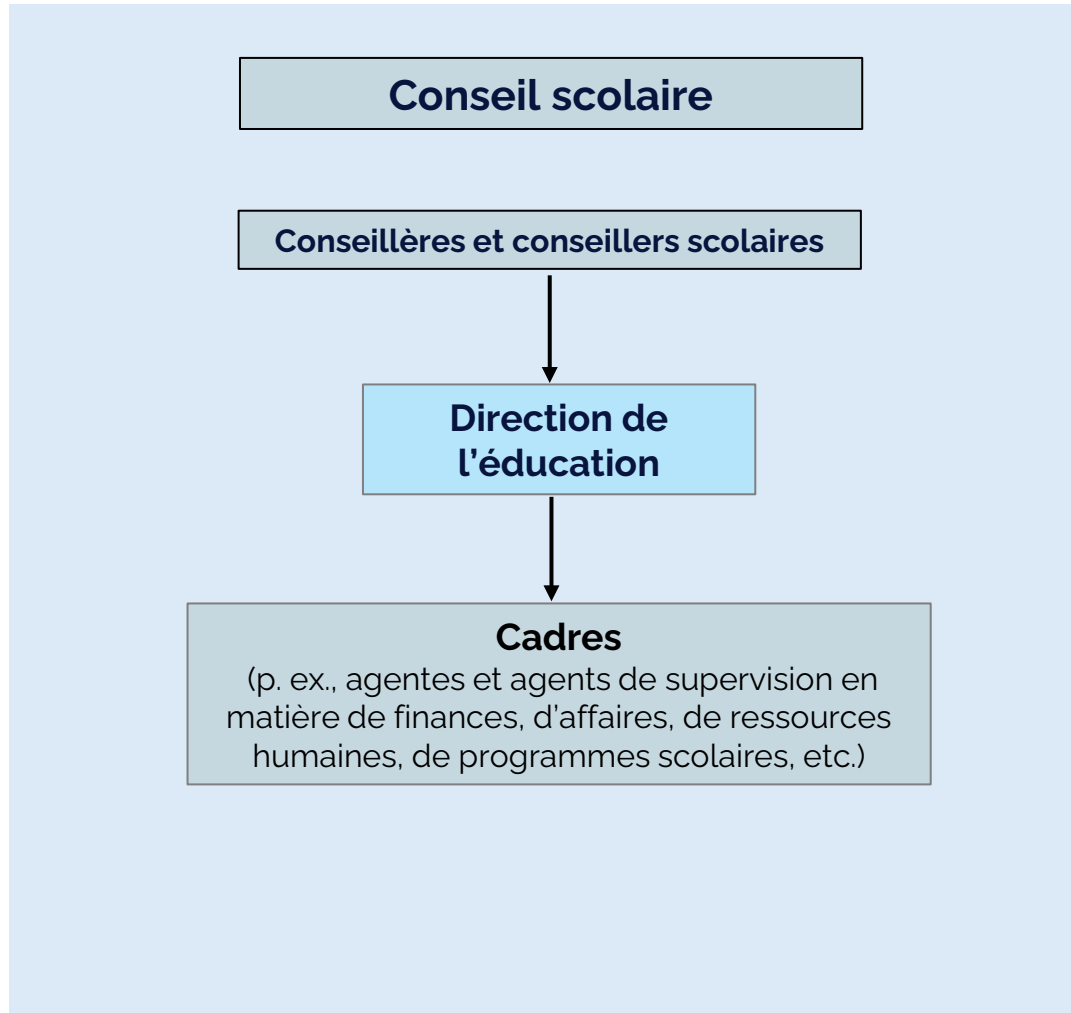
Outiller les conseils scolaires pour qu'ils aient des cadres qualifiés - Situation future

- Si la loi proposée est adoptée et que les règlements qui y sont relatifs sont approuvés, l'Ontario répondrait aux défaillances persistantes en matière de prise de décisions et de mauvaise gestion financière dans les **conseils scolaires de langue anglaise, publics et catholiques**, en :
 - renforçant la responsabilisation des conseils scolaires en matière de finances et de gouvernance, y compris en améliorant le processus d'approbation du budget et en solidifiant la supervision des dépenses, de la conformité aux attentes du budget provincial et des décisions opérationnelles.
 - établissant les nouveaux rôles de **chef de service administratif (CSA)** et **d'agente ou agent d'éducation en chef (AEC)** :
 - La direction de l'Éducation serait désormais connue comme **CSA** et devrait posséder des **compétences en affaires** pour assumer leur responsabilité par rapport à la supervision financière et opérationnelle.
 - L'**AEC** devrait posséder des **compétences pédagogiques**, y compris être membre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (ou son équivalence), afin de se concentrer sur leurs responsabilités visant à faire progresser la réussite et les résultats des élèves, notamment grâce à leur expertise dans les pratiques d'enseignement efficaces.
 - laissant l'autorité d'embaucher la ou le CSA au conseil élu, mais exigeant une approbation ministérielle pour une mise à pied. Cela aiderait à prévenir des représailles de la part des conseillères et conseillers ou un licenciement par les cadres du conseil scolaire alors que la ou le CSA s'occupe de ses responsabilités.
 - nommant la ou le CSA responsable d'embaucher et de nommer l'AEC.
 - permettant à la ou au CSA d'agir à titre d'AEC si elle ou il possède les compétences nécessaires dans les deux domaines, ou de nommer une autre personne qualifiée.
 - nommant la ou le CSA secrétaire et membre non votant du conseil de gouvernance, et exigeant sa validation pour certaines résolutions ou motions des conseillères et conseillers, notamment celles ayant des implications financières, afin qu'elles prennent effet.
 - collaborant avec les conseils scolaires pour soutenir la mise en œuvre.

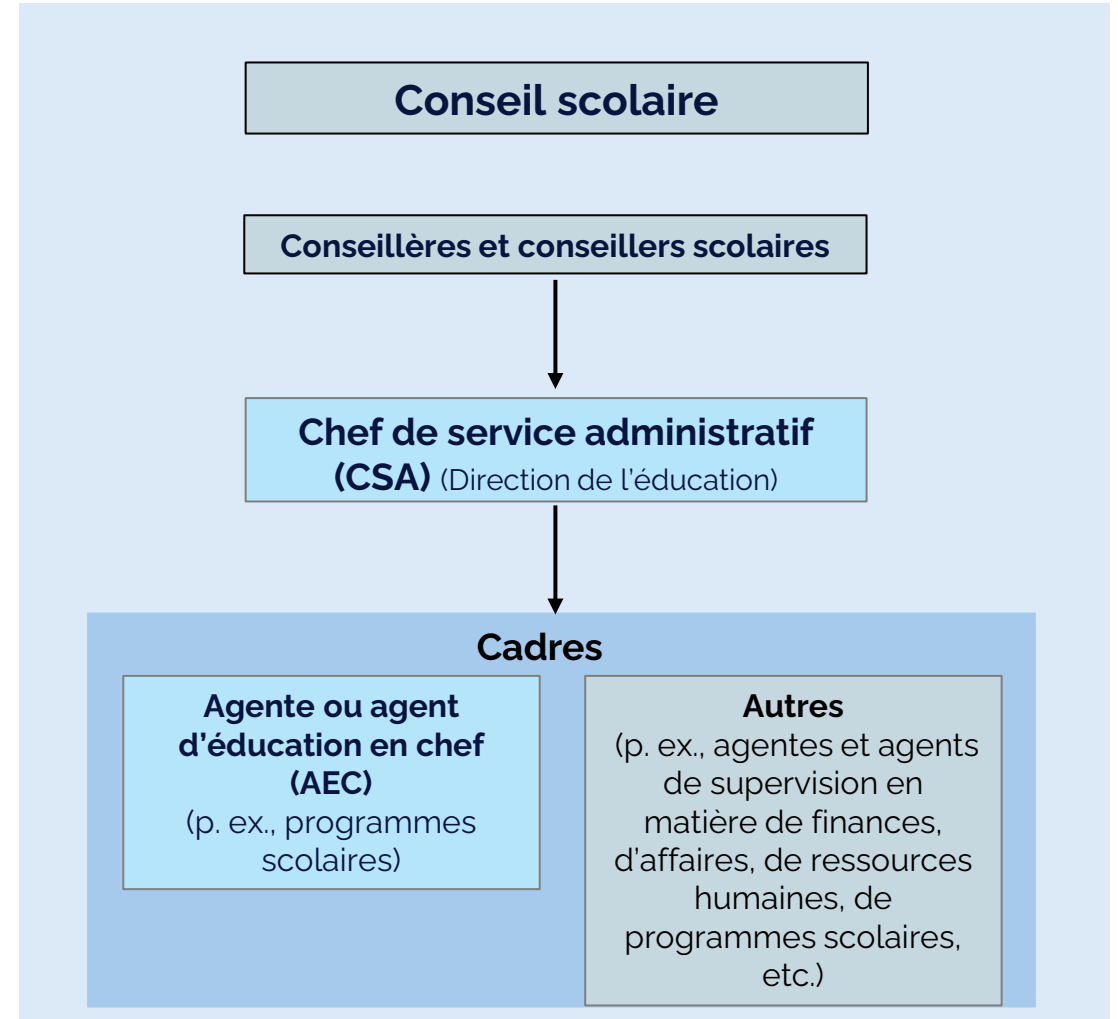
*Les **conseils scolaires de langue française** ne sont pas concernés par ces réformes.

Renforcer la gouvernance et la responsabilisation

Structure actuelle des conseils scolaires



Structure révisée des conseils scolaires



Outiller les conseils scolaires pour qu'ils aient des cadres qualifiés

Révision des rôles et responsabilités

Deux nouveaux rôles spécialisés seraient créés : chef de service administratif (CSA) et agente ou agent d'éducation en chef (AEC). Chacun exigerait des compétences particulières pour veiller à une expertise équilibrée dans le leadership, autant pour la supervision financière que la supervision éducative.

	CSA	AEC
Rôle	Superviser l'administration, les finances et le fonctionnement du conseil scolaire afin de veiller à ce que l'organisation fonctionne efficacement et que les ressources soient utilisées stratégiquement.	Fournir un leadership et une expertise pédagogique afin d'améliorer la réussite, la sécurité et le bien-être des élèves.
Compétences futures	Expertise en finances, en organisation et en leadership	Compétences pédagogiques, comme une certification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ou l'équivalent
Intérêt	Viabilité financière, allocation efficace des ressources, supervision des services organisationnels, mise en œuvre efficace des politiques, alignement avec les directives provinciales	Programmes éducatifs et scolaires, mise en œuvre des programmes-cadres, prestation efficace des programmes pour tous les élèves

La ou le CSA peut agir à titre d'AEC si elle ou il possède les compétences nécessaires dans les deux domaines, ou peut nommer une autre personne qualifiée.

Renforcer la supervision et la responsabilisation en matière de budget

Initiative	Situation actuelle	Situation future
Renforcer la supervision et la responsabilisation en matière de budget	<p>Les conseillères et conseillers scolaires sont responsables d'examiner et d'approuver les budgets, mais ils ont souvent des difficultés à obtenir le consensus.</p> <p>Les décisions des conseillers peuvent être retardées ou incohérentes, ralentissant le fonctionnement et créant de l'incertitude, alors qu'un manque de supervision adéquate peut entraîner un décalage entre les besoins opérationnels et les autorisations budgétaires.</p> <p>Plusieurs conseillères et conseillers ont démontré qu'ils ne sont pas en mesure d'équilibrer les budgets de leur conseil scolaire ou de veiller à ce que l'argent des contribuables soit dirigé directement dans les salles de classe.</p>	<p>Les modifications proposées aideraient à renforcer la manière dont les budgets des conseils sont élaborés et approuvés, assurant ainsi que les décisions sont fondées sur une expertise, améliorent la responsabilisation et permettent un fonctionnement efficace. Si le projet de loi est adopté et que les règlements subséquents sont adoptés, les principaux changements pour les conseils scolaires de langue anglaise comprendraient :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'élaboration du budget menée par la ou le CSA, afin de veiller à ce que les décisions soient prises en fonction d'une expertise opérationnelle.• Les questions budgétaires sont soumises à la ou au ministre pour décision lorsque les conseillères et conseillers ne parviennent pas à s'entendre. <p>*Les conseils scolaires de langue française ne sont pas concernés par ces réformes.</p>

Professionnaliser les négociations avec les conseils scolaires - Situation actuelle

- À ce jour, les quatre associations de conseillères et conseillers scolaires négocient au nom des conseils scolaires en ce qui concerne les négociations avec les travailleuses et travailleurs à l'échelle de la province. Cela veut dire que les conseillères et conseillers scolaires sont les derniers preneurs de décisions quant aux priorités des conseils scolaires en matière de négociations provinciales.
- Les membres du personnel qui gèrent le fonctionnement quotidien des conseils scolaires sont impliqués dans le processus, mais ne sont pas les preneurs de décisions. Par conséquent, il se peut que les connaissances concrètes acquises sur le terrain concernant le fonctionnement des conseils scolaires ne soient pas pleinement prises en compte lors des négociations centrales.
- En outre, les quatre associations de conseillères et conseillers scolaires se concentrent principalement sur la représentation des intérêts des conseillers de leurs conseils scolaires.
- Le gouvernement propose des modifications visant à mettre en place une approche systémique de la négociation collective au sein des conseils scolaires de langue anglaise, avec une gouvernance moindre de la part des conseillères et conseillers scolaires quant aux questions financières et opérationnelles, et un plus grand leadership professionnel en matière de relations de travail.

Professionnaliser les négociations avec les conseils scolaires

- Situation future

Négociations centrales (menées à l'échelle de la province avec le personnel enseignant et scolaire pour définir les conditions générales)

- L'Ontario désignerait le Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)* en tant qu'organisme central de négociation patronale pour les conseils scolaires publics et catholiques de langue anglaise.
- Dans tous les conseils scolaires de langue anglaise, les CSA signeraient les ententes centrales.
- L'Association des conseillères et conseillers scolaires catholiques de l'Ontario** serait nommée en tant qu'observatrice des négociations centrales afin de veiller à ce que les préoccupations confessionnelles soient considérées au niveau local seulement.

Négociations locales (menées au sein du conseil scolaire concernant les modalités de travail locales)

- Dans les conseils scolaires publics de langue anglaise, les CSA signeraient les ententes locales.
- Dans les conseils scolaires catholiques de langue anglaise, les ententes locales seraient signées conjointement par les CSA et les conseillères et conseillers scolaires.
- Les questions confessionnelles des conseils scolaires catholiques de langue anglaise seront considérées dans les négociations locales.

- **Cela assurerait que les négociations collectives sont menées par le personnel professionnel des conseils scolaires qui possède une expertise quant aux questions opérationnelles.**
- Cela rendrait les négociations plus uniformes dans tout le système d'éducation, en ayant un seul employeur pour représenter l'ensemble des 60 conseils scolaires de langue anglaise.
- Cette proposition vise à répondre à la demande des responsables des conseils scolaires et du CODE de jouer un rôle plus significatif dans le processus de négociations.
- Les superviseurs assureraient une transition efficace vers le nouveau modèle avant la prochaine ronde de négociations provinciales.
- Les conseils scolaires de langue française continueront d'être représentés par les associations de conseillères et conseillers scolaires des systèmes public et catholique de langue française : l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario et l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques.

*Le CODE représente les CSA qui gèrent et mettent en œuvre les activités du système scolaire dans tout l'Ontario. **L'Association des conseillères et conseillers scolaires catholiques de l'Ontario représente les conseillères et conseillers scolaires des conseils scolaires catholiques de langue anglaise.

Améliorer la livraison des projets d'immobilisations

Initiative	Situation actuelle	Situation future
Améliorer la livraison des projets d'immobilisations	<p>Plusieurs conseils scolaires ont des dépassements de budget ou des retards, ou encore n'ont pas suivi les procédures dans la livraison de projets d'immobilisation, exigeant une intervention du Ministère ou même une supervision.</p> <p>Par exemple, le Near North DSB a été placé sous supervision suivant des retards majeurs dans l'ouverture de la nouvelle école pour les élèves de la maternelle à la 12^e année à Parry Sound, causant ainsi des perturbations pour des centaines d'élèves. Des élèves du secondaire ont dû commencer l'année scolaire en ligne avant d'être transférés dans une école secondaire à moitié démolie, tandis que des centaines d'élèves de l'élémentaire ont commencé dans une autre école.</p>	<p>En vue de soutenir une utilisation des fonds publics responsable et de veiller à ce que les nouvelles écoles, les rénovations et les agrandissements soient livrés efficacement à travers la province, les modifications législatives et les futures modifications aux règlements ou aux politiques viendraient :</p> <ul style="list-style-type: none">• renforcer les pouvoirs de la ou du ministre de l'Éducation afin qu'il puisse superviser, rediriger ou annuler des projets d'immobilisation si nécessaire• permettre à la ou au ministre d'intervenir en sélectionnant un tiers parti (personne ou entité) afin de prendre le contrôle de la gestion d'un projet d'immobilisation, sans avoir à mettre le conseil scolaire sous supervision• mettre en place des processus qui comprennent des conséquences en cas de non-conformité

Améliorer la communication au sein des conseils scolaires

Initiative	Situation actuelle	Situation future
Améliorer la communication au sein des conseils scolaires	<p>Certains conseillers et responsables des conseils scolaires utilisent leur plateforme pour discuter de problèmes politiques controversés qui ne font pas partie du fonctionnement des écoles, comme se prononcer sur des questions géopolitiques, alors qu'ils devraient plutôt se concentrer sur la mise en valeur de la réussite des élèves, les principaux services éducatifs et les questions opérationnelles. Cela a fait perdre du temps et augmenter la division des communautés.</p>	<p>L'Ontario aiderait à assurer une cohérence dans la manière dont les conseils scolaires communiquent avec les familles et les communautés. Les modifications proposées permettraient à la ou au ministre de l'Éducation d'émettre des politiques et des lignes directrices en vue de régir les communications publiques faites par les responsables des conseils scolaires lorsqu'ils communiquent au nom de ceux-ci. Les politiques et les lignes directrices seraient développées de sorte que les communications des conseils scolaires se concentrent sur les fonctions quotidiennes importantes.</p> <p>Ces politiques s'appliqueraient seulement lorsque les communications sont faites en tant que responsables du conseil scolaire. Cela comprendrait le site Web du conseil, les courriels officiels, les infolettres et les comptes de médias sociaux du conseil. Tout ce qui serait publié sur un compte personnel ou dit en tant que personne individuelle, y compris pour les conseillères et conseillers scolaires en tant que personnes élues, ne serait pas couvert par ces règles.</p>

5. Assurer des expériences d'apprentissage plus uniformes et efficaces

L'Ontario présente ces modifications législatives afin de promouvoir la cohérence et l'efficacité dans les expériences d'apprentissage des élèves. Cela comprend des modifications permettant :

- l'imposition de ressources d'apprentissage uniformes dans les salles de classe
- l'imposition de normes d'évaluation et d'examen pour les élèves du secondaire
- la promotion de la fréquentation et de la participation pour les élèves du secondaire
- la suppression des exigences de mener des sondages pour les conseils scolaires



Assurer des expériences d'apprentissage plus uniformes et efficaces

Initiative	Situation actuelle	Situation future
L'imposition de ressources d'apprentissage uniformes dans les salles de classe	<p>Un manque de ressources d'apprentissage cohérentes, adaptées au curriculum et facilement accessibles force les éducatrices et éducateurs à fournir indépendamment du matériel d'enseignement qui n'est pas toujours aligné avec le curriculum. Cela entraîne des incohérences entre les salles de classe et des cas isolés au cours duquel du contenu inapproprié est présenté aux élèves.</p>	<p>L'Ontario imposerait l'utilisation de ressources d'apprentissage approuvées dans les salles de classe partout en province. Le personnel enseignant conserverait la flexibilité d'utiliser du matériel supplémentaire en fonction des besoins des élèves.</p> <p>L'Ontario fournit déjà une liste de manuels approuvés. Étendre cette approche aux ressources en classe amènerait une plus grande cohérence dans la présentation des nouveaux programmes-cadres, tout en facilitant l'accès à du matériel de haute qualité pour les enseignants. Cette approche viendrait soutenir une meilleure réussite des élèves, tout en veillant à ce que ceux-ci aient les mêmes chances de réussir, peu importe où ils vivent.</p> <p>Le gouvernement s'efforce de fournir des ressources qui soient disponibles dès le début de l'année scolaire 2026-2027 par l'intermédiaire d'ApprovisiOntario. Les enseignants pourraient accéder à ces ressources en ligne et les utiliser pour appuyer leur enseignement en classe. Ces ressources incluraient des plans de leçons, du matériel pour les élèves, des outils pour l'évaluation, des guides pour le personnel enseignant et des outils d'apprentissage interactifs numériques, comme des jeux, des vidéos, des présentations et des échantillons audios.</p>

Assurer des expériences d'apprentissage plus uniformes et efficaces (suite)

Initiative	Situation actuelle	Situation future
Imposition de normes d'évaluation et d'examen pour les élèves du secondaire	Des pratiques en matière d'examen incohérentes, comme le format, la durée et la manière dont les notes finales sont calculées peuvent créer une divergence dans la détermination des notes finales, affectant ainsi la préparation des élèves concernant les pratiques et les normes en matière d'examens dans l'enseignement postsecondaire.	L'Ontario améliorerait la préparation des élèves pour la vie après le secondaire et assurerait des pratiques en matière d'évaluation uniformes pour les élèves de la 9 ^e à la 12 ^e année en permettant : <ul style="list-style-type: none">• l'introduction de jours officiels d'examens obligatoires d'écriture• une plus grande clarté dans la manière dont les notes finales des élèves sont calculées
Promotion de la fréquentation et de la participation pour les élèves du secondaire	La fréquentation des élèves est à un niveau plus bas que celui avant la pandémie, et les recherches démontrent que cela a un impact négatif sur la réussite des élèves. La fréquentation et la participation en classe ne sont présentement pas des éléments obligatoires pour les notes finales d'un cours.	Afin d'encourager une amélioration de l'engagement, l'Ontario instaurerait une politique visant à faire valoir la participation et la fréquentation pour 15 % de la note finale pour la 9 ^e et la 10 ^e année, et 10 % pour la 11 ^e et la 12 ^e année. Les élèves ne seraient pas impactés négativement pour des absences justifiées, comme les maladies ou les vacances.

Assurer des expériences d'apprentissage plus uniformes et efficaces (suite)

Initiative	Situation actuelle	Situation future
Suppression des exigences de mener des sondages pour les conseils scolaires	<p>Un sondage sur le climat scolaire est utilisé pour recueillir les commentaires de la communauté scolaire sur la manière dont les écoles fonctionnent. Toutefois, il y a des inconsistances dans la manière dont les conseils choisissent les questions du sondage et font passer celui-ci. Cela a mené certains parents à soulever des préoccupations concernant le contenu du sondage (adaptation à l'âge) et des potentielles divisions dans les communautés scolaires.</p>	<p>Les conseils scolaires ne seraient plus tenus de faire passer le sondage sur le climat scolaire. Les élèves et les familles peuvent faire part de leurs préoccupations et recevoir du soutien par l'intermédiaire des bureaux d'assistance aux élèves et aux familles.</p> <p>Le gouvernement exigera que tous les conseils scolaires mettent sur pied des bureaux d'assistance aux élèves et aux familles pour le 1^{er} septembre 2026, afin de donner aux parents, aux tuteurs et aux tuteurs une façon claire de recevoir de l'aide et de résoudre les problèmes au-delà des enseignantes et enseignants et de la direction.</p>

6. Moderniser le système d'éducation

Le gouvernement de l'Ontario modernise le système d'éducation et les outils soutenant l'apprentissage pour se concentrer sur les besoins changeants des élèves, des enseignantes et enseignants et des familles. Cela comprend :

- dissoudre la Commission des langues d'enseignement de l'Ontario
- simplifier l'inscription aux services de garde d'enfants et améliorer la cueillette de données
- moderniser la formation à l'enseignement
- simplifier la reddition de comptes de l'éducation postsecondaire



Moderniser le système d'éducation

Initiative	Situation actuelle	Situation future
Dissoudre la Commission des langues d'enseignement de l'Ontario	La Commission a été créée en 1974 pour répondre aux préoccupations concernant les questions de la langue d'enseignement qui affectaient les anglophones et les francophones des communautés minoritaires. Elle a été active pendant ses premières années, alors que les écoles de langue française et anglaise étaient regroupées au sein d'un même conseil scolaire. Toutefois, elle demeure inactive depuis 1997, puisque la création de 12 conseils scolaires de langue française en 1998 répondait aux problèmes de gouvernance pour lesquelles la Commission avait été créée.	L'Ontario moderniserait le processus pour répondre aux préoccupations et aux problèmes soulevés par les communautés francophones. La Commission, inactive depuis longtemps, serait dissoute et remplacée par un mécanisme de médiation plus efficace, performant et rapide.

Moderniser le système d'éducation (suite)

Initiative	Situation actuelle	Situation future
Simplifier l'inscription aux services de garde d'enfants et améliorer la cueillette de données	<p>Le Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) est un numéro unique donné à chaque élève de l'Ontario pour que les écoles gèrent leurs dossiers alors qu'ils transitionnent de l'élémentaire au secondaire. Les écoles assignent manuellement les NISO aux enfants lors de l'inscription à la maternelle, environ 140 000 fois annuellement, représentant un fardeau administratif considérable. L'Ontario reçoit actuellement des données fragmentées pour les services de garde, entravant une planification efficace et les rapports envoyés au fédéral. Les gestionnaires de système de services recueillent la majorité des données au moyen de processus manuels nécessitant beaucoup de temps.</p>	<p>L'Ontario modernise les systèmes informatiques de la garde d'enfants et de la petite enfance pour simplifier l'accès des familles aux services de garde dont elles ont besoin. Le gouvernement fournirait aux familles l'option de recevoir leur NISO dans le cadre du service d'enregistrement des nouveau-nés de Service Ontario. Ces modifications contribueraient à mettre en place un système de garde d'enfants plus intégré et plus réactif qui soutient les besoins des familles ontariennes et allège la charge administrative dans l'ensemble du système éducatif. Une fois le nouveau système mis en place, il sera plus facile pour les familles de trouver un service de garde et s'y inscrire. Utiliser le NISO de leur enfant pour le service de garde aiderait à créer une transition harmonieuse entre l'apprentissage de la petite enfance et le système scolaire, simplifiant la navigation entre les services pour les familles.</p>

Moderniser le système d'éducation (suite)

Initiative	Situation actuelle	Situation future
Moderniser les programmes de formation à l'enseignement	<p>Les programmes de formation à l'enseignement sont généralement offerts sur une période de deux ans et quatre semestres. Cela signifie que les étudiantes et étudiants mettent plus de temps à entrer sur le marché du travail, ce qui entraîne des coûts plus élevés pour les étudiantes et étudiants stagiaires.</p> <p>L'expérience professionnelle pertinente et les acquis antérieurs, tels que les diplômes en éducation de la petite enfance et l'expérience professionnelle auprès des jeunes, ne sont pas systématiquement reconnus, ce qui limite les possibilités pour les étudiantes et étudiants de faire valoir cette expérience afin d'obtenir des crédits universitaires.</p> <p>Les stages permettent un apprentissage pratique, sous la supervision d'enseignantes et enseignants associés qui encadrent et évaluent les stagiaires. Le nombre d'enseignantes et enseignants associés est actuellement limité, ce qui a des répercussions sur l'accès des étudiantes et étudiants à des stages pertinents, à un mentorat et à un accompagnement. Les enseignantes et enseignants associés ne sont pas non plus rémunérés de manière standardisée et cohérente pour leurs responsabilités de mentorat.</p>	<p>Le projet de loi et de règlements prévoit la mise en place d'un programme condensé de baccalauréat en éducation d'une durée de 12 mois, dispensé sur trois semestres consécutifs, qui permettrait aux futurs enseignants d'entrer plus rapidement en classe et ferait économiser aux étudiants jusqu'à 3 000 \$ en frais de scolarité.</p> <p>Le gouvernement étudierait également la possibilité d'accorder des équivalences et de reconnaître les acquis et l'expérience professionnelle, notamment pour les personnes titulaires d'un diplôme en éducation de la petite enfance ou ayant une expérience professionnelle auprès des jeunes. Ce programme d'un an privilégierait l'apprentissage en classe en fixant une durée minimale de stage après consultation avec le secteur, afin que les étudiantes et étudiants obtiennent leur diplôme avec l'expérience pratique nécessaire pour s'épanouir en salle de classe. L'Ontario fournit 16,8 millions \$ pour augmenter les honoraires des enseignantes et enseignants associés afin de multiplier les possibilités de stages et de reconnaître le rôle important que ces personnes jouent dans la formation de la prochaine génération.</p>

Moderniser le système d'éducation (suite)

Initiative	Situation actuelle	Situation future
Simplifier la reddition de comptes de l'éducation postsecondaire	<p>Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur est un organisme dirigé par un conseil d'administration, créé en 2005, afin d'assurer le suivi des performances et des résultats du secteur du système d'enseignement supérieur et de mener des recherches à l'appui de ces activités. Depuis, le gouvernement a mis en place des procédures de contrôle sectoriel, notamment au moyen d'Ententes de mandat stratégiques et d'indicateurs de performance annuels, ainsi que d'autres mécanismes au sein du Ministère, afin de suivre les performances, la qualité et la responsabilité, rendant ainsi la fonction de cet organisme superflue. La principale mission de l'organisme consiste désormais à mener des études sur le secteur de l'enseignement supérieur et à évaluer les politiques des collèges et des universités en matière de liberté d'expression.</p>	<p>Le gouvernement reprendra les missions du Conseil en matière de responsabilité et de performance et continuera d'assurer la supervision du secteur au sein du Ministère. Les mesures de responsabilité et de performance du secteur sont intégrées dans les Ententes de mandat stratégiques 2025-2030, qui s'inscrivent dans le cadre du nouveau modèle de financement à long terme historique du gouvernement, d'un montant de 6,4 milliards \$. Ces ententes prévoient qu'une partie du financement accordé aux établissements soit liée à l'obtention d'une performance solide dans plusieurs domaines clés, notamment l'insertion professionnelle des diplômées et diplômés et l'impact économique. Il a été démontré que cette responsabilisation incite efficacement les établissements à se concentrer sur leur mandat premier : doter les étudiantes et étudiants des compétences nécessaires pour s'épanouir dans des carrières en demande, tout en continuant à rechercher des gains d'efficacité. Le Ministère assumera également la responsabilité de l'évaluation des politiques des collèges et des universités en matière de liberté d'expression.</p>

7. Perspectives pour l'avenir

Faire avancer l'Ontario vers **un modèle plus responsable, uniforme et moderne de prestation d'un enseignement de haute qualité, qui répond mieux aux besoins des élèves, des familles et des enseignantes et enseignants** de partout en province en :

- améliorant le fonctionnement des conseils scolaires et en renforçant le leadership professionnel afin de redonner la priorité aux élèves
- renforçant la responsabilisation des conseils scolaires dans leur utilisation des fonds publics et de la livraison des projets d'immobilisation
- améliorer la cohérence dans l'évaluation des pratiques pour soutenir la réussite des élèves et l'engagement
- fournissant aux enseignantes et enseignants les ressources pour appuyer un apprentissage de haute qualité et uniforme dans les salles de classe
- améliorant l'efficacité de la formation à l'enseignement et la rétention des enseignantes et enseignants, tout en garantissant un corps enseignant réactif et hautement qualifié
- simplifiant la reddition de comptes des établissements postsecondaires afin qu'ils puissent se concentrer sur leur mandat principal : doter les étudiantes et étudiants des compétences nécessaires pour s'épanouir dans des carrières en demande